

Fédération Française de Hockey

NOTE RELATIVE AUX REGLES DU JEU DE HOCKEY SUR GAZON EDITEES PAR LA FIH AU 1^{er} JANVIER 2015

Ces règles sont applicables aux championnats français dès le 8 février 2015, conformément à la décision du Comité Directeur réuni le 7 février 2015

- **Art 2.1 : commentaire sur cet article qui concerne le cas où une équipe joue avec 12 joueurs ou plus.**

*Si, dans l'esprit de l'arbitre, le surnombre est involontaire, et si cette situation n'a pas influé sur le match, le capitaine de l'équipe fautive **peut** être sanctionné d'un carton.*

*Si, dans l'esprit de l'arbitre, cette situation a influé sur le match, le capitaine de l'équipe fautive **doit** être sanctionné d'un carton.*

Le jeu doit reprendre par un coup franc accordé à l'adversaire de celle qui était en surnombre.

Les décisions prises avant l'arrêt de la partie ne peuvent être modifiées.

- **Art 4.2 : précision sur la couleur des masques.**

Les joueurs de champ peuvent revêtir un masque, lisse et monocolore ou un masque avec une face grillagée, lorsqu'ils défendent un penalty corner ou un stroke, et ce pendant la durée de cette phase. Ils ne peuvent sortir du cercle avec cette protection.

- **Art 4.2 :** Les joueurs portant un masque pour défendre un pc, ne peuvent se comporter d'une manière dangereuse vis-à-vis des adversaires.

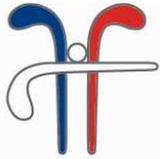
- **Art 7.4.b : Long corner**

Si la balle est jouée derrière la ligne de fond et si aucun but n'est accordé, et si elle a été jouée de manière non intentionnelle par un défenseur, ou déviée par le gardien de but ou par un joueur ayant les privilèges du gardien de but, le jeu reprendra avec la balle sur la ligne des 23 mètres, à l'intersection avec la perpendiculaire à la ligne de fond, à l'endroit où la balle est sortie. La procédure pour un coup franc sera appliquée.

- **Art 8.1 : suppression du but contre son camp**

Un but est marqué lorsque la balle, jouée par un attaquant à l'intérieur du cercle, ne ressort pas du cercle, avant de passer en totalité la ligne de but sous la barre transversale.

La balle peut être jouée par un défenseur ou toucher son corps avant ou après avoir été jouée par un attaquant.



Fédération Française de Hockey

- **Art 9.7 : Jeu au-dessus de l'épaule**

Un joueur peut arrêter, recevoir, dévier, ou jouer la balle de façon contrôlée à n'importe quel endroit du terrain, quel que soit la hauteur de la balle, y compris au-dessus de l'épaule, dans la mesure où son action n'est pas dangereuse et ne risque pas de provoquer un jeu dangereux.

- **Art 9.11**

La balle qui touche le pied, le corps ou la main d'un joueur de champ ne doit pas être systématiquement considérée comme une faute. La faute est seulement constituée par l'avantage tiré par le joueur, ou s'il s'était positionné afin d'arrêter la balle.

- **Art 9.13**

Un jeu incontrôlé, comme un tacle glissé au sol, ou d'autres attaques physiques de la part de joueurs de champ, qui entraînent l'adversaire au sol et qui pourraient causer des blessures doivent être sanctionnés et entraînés des cartons.

- **Art 13.2.c :**

Lorsqu'un coup franc est accordé à l'équipe attaquante, à l'intérieur des 23 mètres, tous les joueurs, à l'exception de celui qui exécute le coup, doivent être à 5 mètres de la balle.

- **Art 13.7.b à f**

Il s'agit de la reprise de l'article 1-2 du règlement des compétitions gazon.

- a) Jusqu'à ce que la balle soit jouée, aucun attaquant, à l'exception de celui qui la donne, ne peut pénétrer à l'intérieur du cercle. De même aucun défenseur ne peut couper la ligne de but ou la ligne centrale.
- b) Pour toute infraction à la règle a) par un défenseur autre que le gardien, le joueur fautif devra rejoindre la ligne centrale et ne sera pas remplacé derrière la ligne de but.
- c) Pour toute infraction à la règle a) par le gardien, l'équipe en défense devra défendre avec un joueur de moins.
- d) Pour toute infraction à la règle a) par un attaquant, entrant dans le cercle avant que la balle soit jouée, le joueur fautif devra rejoindre la ligne centrale.
- e) Le joueur donnant le corner ne devra pas simuler la donne. Dans ce cas, il sera remplacé par un autre attaquant

- **Art 14-1**

Pour toute offense, le joueur fautif :

- b- sera averti et suspendu 2 minutes de temps de jeu effectif.